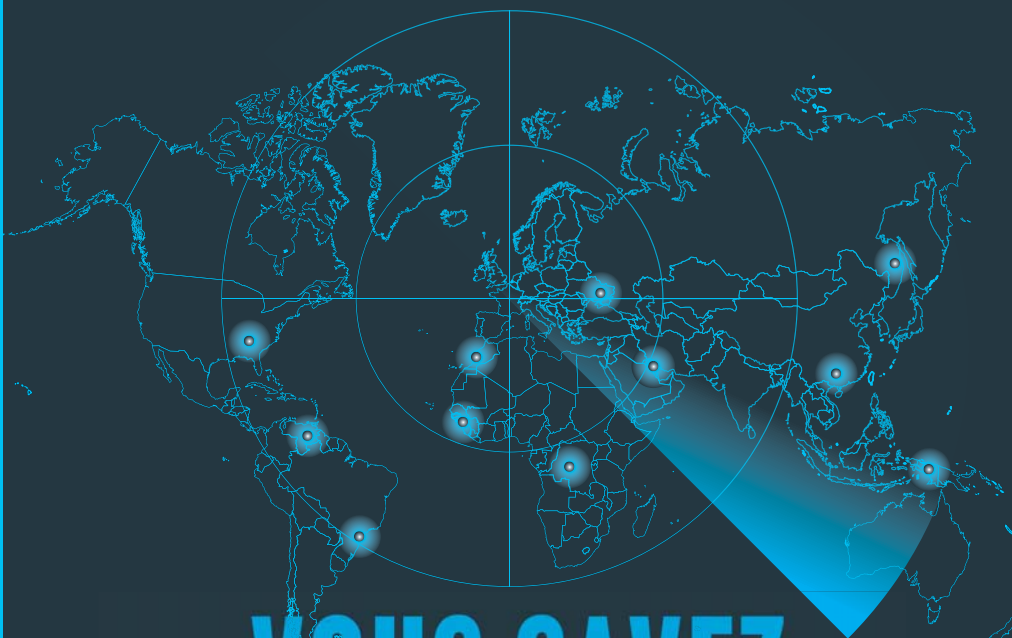




INTÉGRALE



VOUS SAVEZ OÙ VOUS ALLEZ

Garantie Internationale

Mutuelle
Référéncée
Ministère
De la Défense

Unéo, la mutuelle
des forces armées

TERRE - MER - AIR - GENDARMERIE
DIRECTIONS & SERVICES



PARTOUT DANS LE MONDE, VOTRE PROTECTION NE S'IMPROVISE PAS

Afin de toujours mieux vous protéger,
vous et votre famille, affectés ou résidents,
où que vous soyez dans le monde, que vous bénéficiiez
ou non d'un régime de protection sociale français
et/ou étranger portant sur les frais de santé,
votre mutuelle a décidé de créer une nouvelle offre
santé internationale : Unéo Monde.

Cette offre se décline en trois garanties complètes et spécifiques :

Unéo
Monde
Initiale

Unéo
Monde
Globale

Unéo
Monde
Intégrale

UNÉO MONDE-INTÉGRALE

Unéo Monde-Intégrale prévoit des remboursements de soins calculés en fonction de la dépense engagée (frais réels¹).
Le plafond global annuel des remboursements est de 1 000 000 € par bénéficiaire.
Cette garantie vous rembourse dès le premier euro, en l'absence d'un régime local obligatoire.



Mes remboursements ajustés

Montants par bénéficiaire

- **Frais d'hospitalisation en chirurgie** : couverts jusqu'à 100 % de la dépense²;
- **Lunettes** (verres et montures) : jusqu'à 600 € par an³;
- **Soins dentaires, prothèses dentaires** : jusqu'à 2 300 € par an⁴;
- **Frais d'orthodontie** (traitement débuté avant le 16^e anniversaire) : jusqu'à 1 000 € par an⁵.



Mon accompagnement expert⁶

- **Absence d'avance de frais** notamment pour l'hospitalisation programmée, sous réserve d'entente préalable et dans la limite de vos droits à prestations;
- Délai de **remboursement rapide**;
- **Réseau de 860 000 professionnels de santé** conventionnés dans le monde;
- Centre d'appel multilingue 7j/7, 24h/24;
- **Médecins conseils dédiés** pour vous accompagner dans votre parcours médical;
- **Un espace en ligne sécurisé et dédié** pour télécharger les preuves justificatives scannées.



Ma garantie assistance/rapatriement⁷

- Prise en charge des frais d'hospitalisation d'urgence restant à charge jusqu'à 100 000 €, en cas d'accident corporel ou maladie soudaine et imprévisible;
- Prise en charge financière de transfert et rapatriement;
- Assistance 7j/7 et 24h/24.

Exemple de remboursement de frais de santé

4 jours d'hospitalisation aux États-Unis : 13 640 €

Remboursement Unéo : 13 640 €

Reste à charge : 0 €

(1) Remboursement dans la limite du montant de la dépense engagée et à concurrence des frais restant à charge après déduction des remboursements du régime obligatoire et/ou facultatif de protection sociale français et/ou étranger. (2) Demande d'entente préalable obligatoire. (3) Plafond annuel de remboursement de 100 € pour les montures et de 500 € pour les verres. (4) Dans la limite d'un plafond annuel de 550 €/acte pour les prothèses dentaires et de 550 €/acte pour les inlays core. (5) Limité à 3 ans de traitement, prise d'empreinte et contention incluses. (6) Pour vous accompagner à l'international, Unéo a retenu MSH INTERNATIONAL, un des leaders mondiaux gérant plus de 330 000 personnes en situation de mobilité internationale. (7) Pour gérer cette garantie, Unéo a retenu IMA Assurances, spécialiste de l'assistance et du rapatriement dans les situations d'urgence. Le bénéfice des garanties est soumis à conditions définies dans la notice d'information Unéo Monde assistance/rapatriement, consultable et téléchargeable sur groupe-uneo.fr ou disponible par téléphone au +33(0) 970 809 709 (appel non surtaxé - depuis la France).



Ma protection spécifique

Les garanties intégrées à mon contrat

MAINTIEN D'AUTONOMIE/ DÉPENDANCE ET DÉCÈS (ARMÉO)¹

• Une rente dépendance

Bénéficiez d'une rente mensuelle.

- 300 € exonérés d'impôts².

• Des services³

Arméo Plus vous accompagne

à travers sa ligne téléphonique dédiée :

- informer sur la dépendance, les aides et conditions d'accès ;
- informer sur les démarches administratives ;
- accompagner dans les démarches médicales et de soins.

Arméo Assistance vous propose des prestations, que vous soyez aidant ou aidé :

- proposer des solutions de garde de l'aidé⁴ ;
- soulager le quotidien de l'aidé et de l'aidant⁴ ;
- assurer tranquillité et sécurité.

• Un capital décès⁵

- 4 150 € en cas de décès pour les moins de 65 ans.
- Doublement en cas de décès accidentel.

INAPTITUDE À SERVIR⁶

(obligatoire pour les militaires en activité)

En cas d'inaptitude à servir, des indemnités mensuelles vous sont réglées sous déduction des montants versés par le ministère de la Défense.

Militaire avec un indice de solde 415

• Option 1 :

Cotisations : 1,17 €/mois - Prestations : 486 €/mois⁷

• Option 2 :

Cotisations : 1,36 €/mois - Prestations : 583 €/mois⁷

• Option 3 :

Cotisations : 1,75 €/mois - Prestations : 778 €/mois⁷

Montants de cotisations et de prestations calculés selon la valeur du point d'indice en vigueur au 01/02/2017.

RENTE ÉDUCATION⁶

(obligatoire pour les militaires en activité, sur demande pour les réservistes)

En cas de décès accidentel en service, une rente mensuelle est versée à vos enfants âgés de 16 à 26 ans s'ils poursuivent des études⁸. Cette rente est versée pendant 4 ans maximum.

- Cotisation : 0,22 €/mois

- Montant de la rente : 500 €/mois



Accompagnement social

Vous continuez à bénéficier du fonds social d'Unéo et des aides proposées par les mutuelles militaires d'accompagnement social (Caisse Nationale du Gendarme-Mutuelle de la Gendarmerie, Mutuelle Nationale Militaire et Mutuelle de l'Armée de l'Air)⁹.

À RETENIR AVANT DE PARTIR

2 mois avant le départ

- Prendre contact avec Unéo afin d'être bien conseillé et de demander votre changement de garantie.
- Communiquer à Unéo les noms et prénoms de vos bénéficiaires qui restent en métropole.
- Rattacher à la CNMSS les bénéficiaires qui partent à l'étranger avec vous (pour les militaires en activité de service).

1 mois avant le départ

Signaler à Unéo toutes modifications de coordonnées (bancaires, postales...).

15 jours avant le départ

S'assurer d'avoir votre carte de tiers payant à jour.

Jour du départ

Vous êtes couvert par Unéo et accompagné par nos équipes dédiées pendant toute la durée de votre séjour à l'étranger.

(1) Garanties obligatoires Maintien d'autonomie/dépendance et décès (Arméo) - Cotisation 16-34 ans : 2,57 €/mois. Garanties assurées par Mutex et dont le bénéficiaire est soumis à conditions, définies dans les notices afférentes, consultables et téléchargeables à l'adresse Internet suivante : www.groupe-uneo.fr/ ; onglet à droite « Téléchargement » puis onglet à gauche « Documents d'informations ». (2) Sous conditions. Pour en savoir plus, consultez les notices Maintien d'autonomie/dépendance et décès (Arméo). (3) Sous conditions précisées dans les notices d'information des services Arméo Plus et Arméo Assistance. (4) Pour un accompagnement en cas d'urgence ou en cas de fatigue physique ou morale de l'aidant dûment justifiée par un certificat médical. (5) Pour les moins de 65 ans. Pour en savoir plus, consultez les notices Maintien d'autonomie/dépendance et décès (Arméo). (6) Sous conditions précisées au sein du règlement mutualiste Unéo en vigueur. (7) Dans la limite de 100% du net. (8) Études secondaires ou supérieures, stage de formation professionnelle ou contrat d'apprentissage. (9) Dans les conditions de leur règlement mutualiste respectif.

Cotisation mensuelle par bénéficiaire

| TRANCHE D'ÂGE | ZONE 3 |
|----------------|---------|
| 0 à 4 ans | 35,22€ |
| 5 à 9 ans | 35,22€ |
| 10 à 14 ans | 47,39€ |
| 15 à 19 ans | 123,73€ |
| 20 à 24 ans | 141,99€ |
| 25 à 29 ans | 144,34€ |
| 30 à 34 ans | 153,17€ |
| 35 à 39 ans | 166,31€ |
| 40 à 44 ans | 180,05€ |
| 45 à 49 ans | 202,44€ |
| 50 à 54 ans | 213,42€ |
| 55 à 59 ans | 227,74€ |
| 60 à 64 ans | 253,09€ |
| 65 à 69 ans | 270,74€ |
| 70 à 74 ans | 324,09€ |
| 75 à 79 ans | 388,11€ |
| 80 ans et plus | 484,15€ |

ZONE 3 : États-Unis, Chine, et si souhaité par l'adhérent : pays du monde entier (hors France métropolitaine et hors Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Mayotte, La Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon)

À la cotisation mensuelle par bénéficiaire de la garantie Unéo Monde-Intégrale s'ajoutent les cotisations mensuelles obligatoires ou optionnelles aux garanties¹ : Maintien d'autonomie / dépendance et décès (Arméo), Inaptitude à servir et Rente éducation.

(1) Ces garanties sont soumises à conditions. Les notices d'informations et le règlement mutualiste afférents sont consultables et téléchargeables à l'adresse Internet suivante : www.groupe-uneo.fr/ ; onglet à droite « Téléchargement » puis onglet à gauche « Documents d'informations ».

**Unéo
Monde
Intégrale**

**Centre d'appel 7j/7 et 24h/24
en français, connaissant
les spécificités de votre pays**

**Rapatriement en cas d'accident
ou de maladie***

**Délais de remboursement sous 5 jours,
réalisé en euros ou dans la devise de votre pays
(après intervention du régime obligatoire)**

**Dispense d'avance de frais
pour l'hospitalisation en cas d'accident
ou maladie soudaine et imprévisible***

**Prise en charge des frais d'hospitalisation
en urgence restant à votre charge
jusqu'à 100 000 €*
(par bénéficiaire et par évènement)**

**Votre famille restant en France
peut conserver sa garantie santé de base
métropole (Utile, Naturelle, Essentielle ou Optimale)**

*Dans le respect des conditions établies par le partenaire
IMA Assurances.

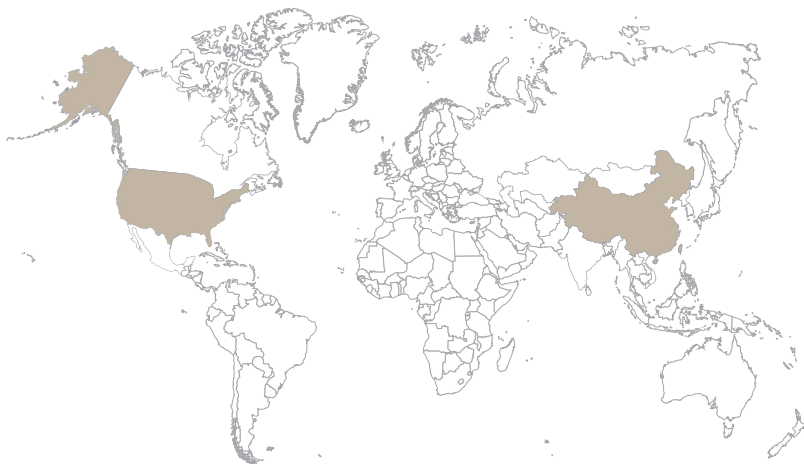
UNÉO MONDE-INTÉGRALE

Unéo
Monde
Intégrale

Cette garantie est recommandée pour des séjours personnels de plus de quatre mois, une affectation ou une installation pour un motif professionnel de plus de six mois, en Chine et aux États-Unis*.

Elle est adaptée si vous bénéficiez ou non d'un régime local de protection sociale français et/ou étranger portant sur les frais de santé et si vous êtes dans un pays où les soins de santé sont très onéreux.

La garantie Unéo Monde-Intégrale est recommandée pour :



ZONE 3

États-Unis*, Chine, et si souhaité par l'adhérent : pays du monde entier (hors France métropolitaine, Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Mayotte, La Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon).

*La garantie Unéo Monde-Intégrale doit être souscrite en France, avant votre départ aux États-Unis. Elle n'est pas, à ce jour, reconnue par les autorités américaines comme satisfaisant aux exigences de la loi « Obamacare ».

**Pour plus d'informations, prenez rendez-vous
avec un conseiller Unéo au 0 970 809 709**

(du lundi au vendredi de 8h à 18h, horaires métropolitains – appel non surtaxé)

Unéo, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - Immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro siren 503 380 081, 48 rue Barbès, 92544 Montrouge cedex - **MSH International**, gestionnaire des garanties santé de l'offre Unéo Monde, société française de courtage d'assurances, société par actions simplifiée au capital de 250 000,00 euros, dont le siège social est 18 rue de Courcelles, 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 352 807 509 et enregistrée à l'ORIAS sous le n° 07 002 751. **Mutuo**, assureur des garanties dépendance et décès, société par actions simplifiée au capital de 100 000,00 euros, dont le siège social est 18 rue de Courcelles, 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 352 807 509 et enregistrée à l'ORIAS sous le n° 07 002 751. **Mutuo**, assureur des garanties dépendance et décès, société par actions simplifiée au capital de 100 000,00 euros, dont le siège social est 18 rue de Courcelles, 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 352 807 509 et enregistrée à l'ORIAS sous le n° 07 002 751. **IMA Assurances**, assureur des garanties d'assistance, société anonyme au capital de 7 000 000 euros entièrement libérée, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris CS 40 000 79 033 Nant, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 481 511 632, soumise au contrôle de l'ACPR, 41, rue Talbot 75436 Paris cedex 09 - **DOM PLUS**, partenaire en charge des services Armeo Plus, SAS au capital de 737 360 euros, immatriculée au RCS de Grenoble sous le n° 431693027. Siège social : La Passerelle, 3, rue Roland Grenier 38220 Eybens. **Case Nationale du Gendarme-Mutuelle de la Gendarmerie (CNG-MG)** mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le n° 784 338 675, 48-56 rue Barbès - 92544 Montrouge Cedex. **Mutuelle Nationale de la Gendarmerie (MNG)**, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le n° 784 338 675, 48-56 rue Barbès - 92544 Montrouge Cedex. Document non contractuel à caractère commercial - U.D.E.P.L. UNEO MONDE - INEGR. 16.02 - Imprimé en décembre 2016 par PPF, 5 rue Gustave Eiffel - 77140 Nemours - LA SUITE & C O

RESTEZ EN CONTACT

Pour souscrire à Unéo Monde-Intégrale



Au 0 970 809 000 (appel non surtaxé - depuis la France)
Appelez un conseiller pour bénéficier d'une étude personnalisée,
du lundi au vendredi de 8h à 18h (horaires métropolitains).



www.groupe-uneo.fr/offre-uneo-monde
Service disponible 24h/24.



Dans les agences Unéo
Consultez la liste sur www.groupe-uneo.fr/vos-agences-uneo



Auprès de vos conseillers Unéo
Dans les unités militaires.

Pour toute autre demande concernant votre situation



Au 0970 809 709 (appel non surtaxé - depuis la France)
Du lundi au vendredi de 8h à 18h (horaires métropolitains).



www.groupe-uneo.fr
Services disponibles 24h/24.

Depuis votre espace personnel sécurisé, consultez le détail
de vos remboursements, gérez vos données personnelles.



Unéo, 48 rue Barbès, 92544 Montrouge Cedex
Pensez à indiquer votre numéro d'adhérent et le nom du service concerné.



Depuis un téléphone portable au 06 31 12 31 12
(prix d'un SMS : selon opérateur)
Posez vos questions où que vous soyez.
Pensez à indiquer votre numéro d'adhérent dans votre message.

Retrouvez-nous sur



Mutuelle
Référéncée
Ministère
De la Défense

Unéo, la mutuelle
des forces armées

TERRE - MER - AIR - GENDARMERIE
DIRECTIONS & SERVICES

